自由中国运动 · Free China Movement

T075 ｜ Si le pouvoir judiciaire obéit à la direction politique, comment peut-il juger les exercices illégaux du pouvoir politique ?

T075 · v1.0 ｜ 2026-11-22

© 2026 Free China Movement

https://freechina.live/china-news-updates/democracy-civil-society/fr-myths-t075-if-the-judiciary-obeys-political-leadership-how-can-it-judge-unlawful-exercises-of-political-power/

contact@freechina.live

© 2026 Free China Movement · https://freechina.live · contact@freechina.live

L'affirmation

L'objection se présente ainsi. En RPC (Chine continentale), les tribunaux fonctionnent sous la direction du Parti communiste chinois. Un juge qui doit obéir à la direction politique ne peut pas être un arbitre neutre du pouvoir politique — alors, quand un organe gouvernemental ou un organe du Parti lui-même agit illégalement, qui reste-t-il pour le dire ? Un tribunal qui répond au pouvoir même qu'il est censé contenir n'est pas un contrôle de ce pouvoir ; il en est un bras.

Énoncée honnêtement, c'est une objection sérieuse, et non un slogan. Elle pointe une tension réelle que les propres documents de la RPC reconnaissent : la direction et l'État de droit doivent coexister. La manière honnête de l'éprouver est de séparer deux sens du mot « obéir » — puis de demander ce que le dossier prévoit pour chacun.

Ce que disent réellement les sources

La Constitution de la RPC donne aux tribunaux une garantie formelle d'indépendance dans le jugement. L'article 131 dispose : « 人民法院依照法律规定独立行使审判权，不受行政机关、社会团体和个人的干涉。 » L'article 5 ajoute la règle universelle : « 一切国家机关和武装力量、各政党和各社会团体、各企业事业组织都必须遵守宪法和法律。……任何组织或者个人都不得有超越宪法和法律的特权。 » Sur le papier, donc, aucune organisation — y compris un parti politique — ne se tient au-dessus de la loi, et aucun organe administratif, aucune organisation sociale ni aucun individu ne peut s'ingérer dans le jugement d'un tribunal.

Mais la même Constitution structure les tribunaux à l'intérieur d'un système de responsabilité politique. L'article 133 dispose que la Cour populaire suprême « 对全国人民代表大会和全国人民代表大会常务委员会负责 » (est responsable devant l'Assemblée nationale populaire et son Comité permanent). L'article 1 nomme la direction du Parti comme « 中国特色社会主义最本质的特征 » (le trait le plus essentiel du socialisme aux caractéristiques chinoises).

© 2026 Free China Movement · https://freechina.live · contact@freechina.live

Le livre blanc de 2021, *La Chine : une démocratie qui fonctionne* (《中国的民主》), décrit le rôle de contrôle du pouvoir judiciaire dans sa section sur la supervision démocratique (三（五）). Il qualifie la supervision judiciaire de forme de supervision la plus forte du système : « 司法监督是党和国家监督体系中强制性程度最高的一种监督机制，是党和国家利用监督手段、维护公权力正确行使的“最后一道防线”。 » La même section précise explicitement qu'il ne s'agit pas d'une séparation des pouvoirs : « 在中国，解决权力滥用、以权谋私的问题，不能靠所谓的政党轮替和三权分立，要靠科学有效的民主监督。 » La direction du Parti y est décrite comme un soutien plutôt qu'une directive dans les affaires individuelles : le Parti doit « 领导立法、保证执法、支持司法、带头守法 » (diriger la législation, garantir l'application de la loi, soutenir le pouvoir judiciaire et donner l'exemple en respectant la loi).

La réfutation

La distinction qu'exige la limite de l'argumentation — entre la responsabilité professionnelle du juge et l'ingérence externe au niveau d'une affaire — est exactement là où l'objection doit recevoir une réponse, et là où elle survit en partie.

Premièrement, ce que l'objection se trompe. « Obéir à la direction politique » et « recevoir des ordres dans une affaire » ne sont pas la même chose, et le propre cadre de la RPC insiste sur la différence. La responsabilité professionnelle signifie qu'un juge applique la loi, suit la procédure et travaille à l'intérieur d'un système dont la direction politique est fixée par le Parti. L'ingérence au niveau d'une affaire signifie que quelqu'un, hors de la salle d'audience, dit à un juge comment trancher un litige donné. L'article 131 interdit la seconde, et le langage du livre blanc — « 支持司法 » (soutenir le pouvoir judiciaire) — présente la première comme une direction qui rend le jugement possible, plutôt que de le remplacer.

Deuxièmement, ce que l'objection voit juste, et ce que le dossier ne résout pas. La liste des ingérences interdites de l'article 131 — « 行政机关、社会团体和个人 » — ne nomme pas le Parti lui-même. L'article 5 dit que chaque organisation du Parti doit obéir à la Constitution et à la loi, mais il ne donne aux tribunaux aucun pouvoir de faire appliquer cette règle contre

© 2026 Free China Movement · https://freechina.live · contact@freechina.live

une loi, un règlement ou une décision du Parti. Les tribunaux de la RPC n'ont aucun pouvoir de contrôle de constitutionnalité : ils ne peuvent ni interpréter la Constitution ni déclarer une loi inconstitutionnelle. La seule tentative d'ouvrir cette porte — la réponse de la Cour populaire suprême de 2001 dans l'affaire *Qi Yuling* — a été révoquée en 2008. La réponse du système lui-même à la question « qui juge le pouvoir politique quand il agit illégalement » n'est donc pas les tribunaux. Ce sont les congrès du peuple, les commissions de surveillance et la discipline à l'intérieur du Parti lui-même. Le pouvoir judiciaire n'est donc la dernière ligne de défense que contre les actes illégaux des organes administratifs et des fonctionnaires — et non contre la direction politique qui le nomme, le supervise et le dirige.

La distinction tranche donc dans les deux sens. Quand l'acte illégal est une décision administrative — une saisie de terres sans fondement juridique, une amende imposée sans autorité — un tribunal appliquant l'article 131 peut statuer contre l'organe gouvernemental. Quand l'acte illégal est une loi, une décision du Parti ou une instruction politique elle-même, le tribunal n'a aucun instrument pour l'annuler : dans ce dispositif, le pouvoir judiciaire ne peut pas juger le pouvoir politique qui le dirige.

Le test

Trois questions permettent de décider si la « dernière ligne de défense » est réelle ou rhétorique :

1. **Un tribunal peut-il statuer contre un organe gouvernemental dans une affaire donnée, et le jugement est-il exécuté** *C'est le contenu minimum de l'article 131. Si les tribunaux tranchent des affaires administratives contre des administrations et que ces jugements sont exécutés, le dispositif fonctionne. Si les jugements contre des organes puissants sont ignorés, la garantie n'existe que sur le papier*
2. **Un tribunal peut-il refuser d'appliquer une loi ou un règlement qu'il juge inconstitutionnel** *Au vu du dossier, non : les tribunaux de la RPC n'ont pas de pouvoir de contrôle de constitutionnalité, et l'ouverture* Qi Yuling* a été refermée en 2008. Toute affirmation selon laquelle le

© 2026 Free China Movement · https://freechina.live · contact@freechina.live

pouvoir judiciaire contraint le pouvoir politique au niveau de la loi elle-même échoue à ce test, de l'aveu même du système.

3. **Quand une instruction politique et la loi pointent dans des directions différentes, laquelle l'emporte — et qui décide** *La réponse du livre blanc est « 支持司法、带头守法 ». Le test est de savoir si ce soutien tient dans le cas difficile : un jugement rendu contre un intérêt que la direction politique favorise. Un système qui ne réussit que quand les enjeux sont faibles n'a pas répondu à l'objection ; il l'a reportée*

La conclusion est plus étroite que le slogan, et pour cette raison plus difficile à écarter. Un pouvoir judiciaire placé sous la direction politique peut juger les exercices illégaux du pouvoir *administratif*, et la Constitution et le livre blanc de la RPC lui donnent les mots pour le faire. Il ne peut pas, de par sa propre conception, juger la légalité de la direction politique elle-même. Que ce soit un défaut ou une théorie différente de la contrainte dépend de la question de savoir si les autres mécanismes — la supervision par les congrès, les commissions de surveillance, la discipline intra-Parti — mordent réellement. Mais le pouvoir judiciaire seul ne referme pas le cercle, et au vu de ce dossier, il ne le peut pas.

Note sur les sources

Sources primaires (toutes deux vérifiées en direct par récupération des pages originales le 2026-11-19)

- **D — Bureau d'information du Conseil des affaires d'État, 《中国的民主》** China: Democracy That Works*), 2021-12-04, section 三（五）(supervision démocratique) et section 一(direction du Parti). URL : https://bb.china-embassy.gov.cn/chn/xwdt/202112/t20211207_10463217.htm — récupérée en intégralité ; toutes les citations ci-dessus sont verbatim du texte récupéré*
- **L — 《中华人民共和国宪法》 (Constitution de la RPC), amendée le 2018-03-1**, *articles 1, 5, 131, 133 (dispositions relatives aux tribunaux, chap. 3, sect. 8). URL :*

© 2026 Free China Movement · https://freechina.live · contact@freechina.live

https://www.cac.gov.cn/2018-03/22/c_1122572643.htm — récupérée en intégralité ; toutes les citations ci-dessus sont verbatim du texte récupéré (art. 1, 5, 131, 133). Les traductions en anglais dans l'essai sont celles du rédacteur ; le texte chinois cité est le libellé faisant foi

Argument opposé *l'affirmation telle qu'énoncée dans « L'affirmation » est une* inférence reconstruite* à partir de la structure de la direction du Parti et de l'absence de contrôle de constitutionnalité — ce n'est pas une déclaration officielle verbatim, et aucune source officielle n'est citée comme disant que les tribunaux « ne peuvent pas juger » le pouvoir politique. L'essai restreint l'affirmation en conséquence : les sources étayent la tension structurelle, et non une citation attribuant la conclusion à une autorité nommée.

Cadre historique *pas avant 1998. L'épisode* Qi Yuling* (réponse de la Cour populaire suprême de 2001, révoquée en 2008) est cité tel que rapporté dans l'article CCE-068 lié (voir ci-dessous) ; aucune autre affirmation historique propre à une affaire n'est faite.

Lecture connexe *[CCE-087 | Comment le contrôle de constitutionnalité protège-t-il les droits des citoyens ?](https://freechina.live/china-news-updates/democracy-civil-society/fr-cce-087-how-judicial-review-protects-citizens-rights/) — son contenu recoupe directement ce sujet : il traite de l'article 131 de la Constitution de la RPC, de l'absence de pouvoir de contrôle de constitutionnalité des tribunaux de la RPC, et de la réponse de 2001 dans l'affaire* Qi Yuling*, révoquée en 2008.

© 2026 Free China Movement · https://freechina.live · contact@freechina.live